

Réunion du Conseil Municipal **du 9 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nuits-sur-Armançon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Mr Jean-Louis GONON**, Maire.

Date de convocation : 2 décembre 2022.

Présents : Mmes Josiane DESGROISILLES, Régine DUPAYS, Corinne DROUHIN, Claude IMBERT ; Mrs Jean-Louis BERNARD, Guy DEWAELE, Jean-Louis GONON, Matthias MANGANELLI, Jean-Marie SEGADO, Cyrille TOULOUSE.

Absent excusé : Mr Xavier LAVINA (a donné pouvoir à Jean-Louis GONON)

Secrétaire de séance : Mr Jean-Marie SEGADO.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 4 novembre 2022. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- **Contrat de location du photocopieur**
- **Création d'un emploi non permanent pour l'agent recenseur**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite rajouter à l'ordre du jour :

- **Décision modificative pour mouvement de crédits**

Le Conseil Municipal n'y voit pas d'objection.

I - Contrat de location du photocopieur

Délibération n° 53-2022

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le contrat arrive à échéance en juin 2023 et qu'il est nécessaire d'anticiper son renouvellement. Il présente différentes propositions de contrat de location du photocopieur de la Mairie.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise **KONICA MINOLTA** d'AUXERRE pour un montant HT de 276 € / trimestre,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

II - Cloud Cybersécurité

Délibération n° 54-2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la société **KONICA MINOLTA** Centre Loire partenaire régional de l'éditeur **ATEMPO**, pour un coût HT de 60 € par mois relatif à la cybersécurité.

Ce pack permet d'assurer le redémarrage immédiat de l'activité en cas d'incident informatique. Il permet de récupérer les données, les systèmes et les applications intactes en toutes circonstances pour garantir zéro perte de données et zéro interruption d'activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **ACCEPTE** la proposition de la société KONICA MINOLTA Centre Loire partenaire de l'éditeur ATEMPO, pour un coût HT de 60 € par mois,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'offre.

III - Création d'un emploi non permanent pour l'agent recenseur

Délibération n° 55-2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de déterminer les éléments de rémunération de l'agent recenseur.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder aux modalités relatives au recensement de la population du 19 janvier au 18 février 2023 et aux formations dédiés à l'agent recenseur du 5 et 16 janvier 2023,
- **DECIDE** de verser un montant forfaitaire de 810.00 € brut, à l'agent recenseur.

IV - Décision modificative pour mouvement de crédits

Délibération n° 56-2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à un mouvement de crédits sur le compte 739223 « FPIC Fonds national de péréquation », à savoir :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Bâtiments publics	219.00 €	
D 79223 : FPIC Fonds national de péréquation		219.00 €

V- Questions diverses

1/ Caserne des pompiers : Suite au rapport d'expertise établi le 2 juin 2022, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de réfléchir au devenir de la caserne des pompiers.

2/ Conseil d'école le 15 novembre 2022 :

- Effectifs : Actuellement = 136 élèves. Prévision en 2023 : 122 élèves
- Elections des parents d'élèves
- Règlement intérieur
- Points sur les sorties, activités...

3/ Regard eau pluvial - Rue de la République : Voir pour l'intervention de l'entreprise GODARD

4/ Ancienne décharge : Demande de devis à l'entreprise BOURCY de Ravières pour des travaux de remblaiement.

DÉLIBÉRATIONS PRISES

53-2022 : Contrat de location du photocopieur

54-2022 : Cloud Cybersécurité

55-2022 : Création d'un emploi non permanent pour l'agent recenseur

56-2022 : Décision modificative pour mouvement de crédits

Séance levée à 22 heures 15.

GONON Jean-Louis		IMBERT Claude	
BERNARD Jean-Louis		DEWAELE Guy	
DESGROISILLES Josiane		MANGANELLI Matthias	
DUPAYS Régine		TOULOUSE Cyrille	
LAVINA Xavier	Absent	SEGADO Jean-Marie	
DROUHIN Corinne			